MaflottePro
SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Voiture de fonction, voiture de société : quelles différences pour votre entreprise ?

Votre flotte reconditionnée.

Sommaire

Voiture de fonction, voiture de société : quelles différences pour votre entreprise ?

Votre entreprise souhaite investir dans sa mobilité, et vous connaissez brièvement les notions de voiture de fonction et voiture de société ? Si les deux termes existent et sont régulièrement utilisés, de réelles différences sur le plan financier et technique existent.

Spécialiste dans l'accompagnement des entreprises dans la gestion et l'optimisation de la flotte de véhicules d'occasion, MaFlottePro vous propose son expertise pour tout connaître sur les différences et avantages des voitures de société, ainsi que des voitures de fonction.

---

1. La voiture de société 3

3

1.1. Les spécificités de la voiture de société 4

1.2. La fiscalité liée à la voiture de société pour le salarié et l'employeur 7

1.3. À qui s'adresse la voiture de société ?

2. La voiture de fonction 8

2.1. Les spécificités de la voiture de fonction 8

2.2. La fiscalité liée à la voiture de fonction pour le salarié et l'employeur 9

2.3. À qui s'adresse la voiture de fonction ? 10

3. Tableau comparatif entre la voiture de société et la voiture de fonction 12

4. La spécificité des voitures électriques 13

4.1. Un régime fiscal spécial 13

4.2. Des avantages en nature pour l'installation d'une borne ? 14

5. Pourquoi choisir MaFlottePro 15

01 La voiture de société

Pour de nombreuses entreprises, la mise à disposition d'un véhicule professionnel est devenue un véritable levier d'organisation et de performance. Commercial itinérant, technicien d'intervention, conducteur livreur ou collaborateur amené à multiplier les déplacements : les besoins de mobilité sont aujourd'hui au cœur du fonctionnement de nombreuses structures.

Mais lorsqu'il s'agit d'équiper ses équipes, une question revient systématiquement : faut-il opter pour une voiture de société ou une voiture de fonction ?

Avant d'étudier les différences entre ces deux solutions, il est essentiel de bien comprendre ce qu'est une voiture de société, son fonctionnement et les implications fiscales qui y sont associées.

1.1. Les spécificités de la voiture de société

La voiture de société est un véhicule mis à disposition d'un salarié exclusivement dans le cadre de son activité professionnelle. Contrairement à la voiture de fonction, elle ne peut pas être utilisée librement à titre personnel, sauf exception très encadrée par l'entreprise.

En pratique, cela signifie que le véhicule doit servir uniquement aux déplacements liés à l'activité de l'entreprise :

- rendez-vous clients ;
- déplacements professionnels ;
- tournées techniques ;
- interventions sur site ;
- livraisons ;
- trajets entre différents établissements de l'entreprise.

Dans la majorité des cas, le salarié ne peut donc pas utiliser le véhicule le soir, le week-end ou pendant ses congés pour des usages privés. Cette restriction constitue l'une des principales différences avec la voiture de fonction.

Véhicule deux places ou cinq places : une distinction importante

Historiquement, la voiture de société désignait principalement un véhicule deux places dérivé d'un modèle particulier, souvent sans banquette arrière. Ce type de véhicule bénéficie d'un régime fiscal spécifique, notamment en matière de TVA.

Aujourd'hui, dans le langage courant des entreprises, le terme "voiture de société" désigne plus largement tout véhicule affecté exclusivement à un usage professionnel, indépendamment du nombre de places.

Cette nuance est importante car elle peut avoir des conséquences fiscales significatives pour l'entreprise.

1.2. La fiscalité liée à la voiture de société pour le salarié et l'employeur

Chez MaFlottePro, nous constatons que le choix d'une voiture de société repose autant sur les enjeux de mobilité que sur l'optimisation fiscale et budgétaire de la flotte. Les aspects fiscaux et sociaux jouent également un rôle central dans la stratégie automobile d'une entreprise.

Lorsqu'un véhicule est réservé exclusivement à un usage professionnel, le cadre fiscal est généralement plus avantageux qu'une voiture de fonction.

Pour le salarié : pas d'avantage en nature dans la majorité des cas



L'un des principaux intérêts de la voiture de société réside dans l'absence d'avantage en nature.
Puisque le véhicule est destiné uniquement à un usage professionnel, le salarié ne bénéficie pas d'un enrichissement personnel imposable. Il n'y a donc généralement :

- ni cotisations sociales supplémentaires ;
- ni impact sur le revenu imposable ;
- ni réintégration fiscale sur la fiche de paie.

C'est un point particulièrement important pour les collaborateurs qui souhaitent disposer d'un outil de travail sans augmentation de leur fiscalité personnelle.

Attention toutefois : si l'entreprise tolère un usage privé régulier du véhicule, l'administration fiscale peut requalifier la situation en avantage en nature. Les règles d'utilisation doivent donc être clairement définies dans la politique automobile de l'entreprise.
Pour l'employeur : plusieurs paramètres fiscaux à anticiper.

Du côté de l'entreprise, plusieurs taxes et dispositifs fiscaux doivent être pris en compte.

La TVA

La récupération de la TVA dépend directement du type de véhicule utilisé.

Dans le cas des véhicules utilitaires, la TVA sur l'achat et sur certaines dépenses (entretien, carburant selon les cas) peut être récupérée.

En revanche, pour les véhicules particuliers classiques, la récupération de TVA est beaucoup plus limitée.

Ce point influence fortement les stratégies de flotte automobile, notamment pour les entreprises disposant de nombreux véhicules.

L'analyse MaFlottePro

Lors de la constitution d'une flotte, nos équipes étudient systématiquement l'impact de la TVA récupérable, du carburant et du coût d'amortissement afin d'optimiser le coût total de détention (TCO) de chaque véhicule.

L'amortissement du véhicule

Les entreprises peuvent amortir fiscalement le coût d'acquisition du véhicule, dans certaines limites définies par la réglementation.

Le plafond d'amortissement dépend notamment :

- du niveau d'émissions de CO_2 ;
- de la motorisation ;
- de la date de mise en circulation ;
- du type de véhicule.

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'un traitement plus favorable, ce qui encourage progressivement les entreprises à verdir leur flotte.

La fiscalité environnementale

Les entreprises doivent également tenir compte des taxes liées aux émissions polluantes.
Depuis plusieurs années, la fiscalité automobile évolue fortement afin d'encourager les véhicules à faibles émissions. Les modèles thermiques les plus polluants entraînent donc des coûts plus élevés pour l'entreprise.

À l'inverse, les véhicules hybrides rechargeables et électriques profitent souvent d'exonérations partielles ou totales selon les dispositifs en vigueur.

Carburant, entretien et assurance

Les dépenses liées au fonctionnement du véhicule professionnel peuvent être prises en charge par l'entreprise :

- carburant ;
- recharge électrique ;
- assurance ;
- maintenance ;
- pneumatiques ;
- assistance.

Ces charges sont généralement considérées comme des frais professionnels lorsqu'elles concernent exclusivement l'activité de l'entreprise.

1.3. À qui s'adresse la voiture de société ?

La voiture de société s'adresse principalement aux entreprises qui souhaitent fournir un outil de mobilité à leurs collaborateurs sans pour autant accorder un avantage personnel.

Elle constitue souvent une solution idéale pour les structures recherchant :

- une gestion de flotte optimisée ;
- une meilleure maîtrise budgétaire ;
- une fiscalité plus avantageuse ;
- une utilisation strictement professionnelle des véhicules.

La voiture de société est particulièrement adaptée aux collaborateurs dont les déplacements sont fréquents dans le cadre de leur mission : commerciaux, techniciens, conducteurs de travaux, livreurs, responsables régionaux, consultants itinérants, équipes SAV, artisans et professionnels du bâtiment.

Dans ces métiers, le véhicule représente avant tout un outil de travail indispensable au bon déroulement de l'activité.

Les sociétés disposant de plusieurs agences ou réalisant de nombreuses interventions terrain ont souvent intérêt à privilégier des véhicules de société.

Cette organisation permet :

- d'optimiser les déplacements ;
- de simplifier la gestion administrative ;
- d'encadrer précisément l'utilisation des véhicules ;
- de réduire les coûts globaux de mobilité.



02 La voiture de fonction

La voiture de fonction occupe une place particulière dans la stratégie de mobilité des entreprises. Bien plus qu'un simple véhicule professionnel, elle représente souvent un véritable avantage accordé au salarié. Elle participe à la fois au confort de travail, à l'image de l'entreprise et à l'attractivité de certains postes.

Très répandue dans les fonctions commerciales, managériales ou à forte mobilité, la voiture de fonction séduit autant les employeurs que les collaborateurs. Son fonctionnement diffère toutefois sensiblement de celui d'une voiture de société, notamment sur les plans juridique, fiscal et social.

Avant de faire un choix pour sa flotte automobile, il est donc essentiel de bien comprendre les spécificités de ce type de véhicule.

2.1. Les spécificités de la voiture de fonction

La voiture de fonction est un véhicule mis à disposition d'un salarié par son entreprise, avec la possibilité de l'utiliser aussi bien dans le cadre professionnel que personnel. C'est précisément cette liberté d'usage qui distingue la voiture de fonction de la voiture de société.

Concrètement, le collaborateur peut utiliser son véhicule pour se rendre à des rendez-vous professionnels, mais également pour ses trajets quotidiens, ses déplacements familiaux, ses week-ends ou encore ses vacances. Le véhicule reste généralement à sa disposition en permanence, y compris en dehors du temps de travail.

Cette flexibilité représente un avantage important pour le salarié. Elle lui permet notamment d'éviter l'achat ou la location d'un véhicule personnel, tout en réduisant une partie de ses dépenses automobiles. Selon les politiques internes de l'entreprise, certains frais peuvent également être pris en charge, comme l'entretien, l'assurance, le carburant ou encore les recharges électriques.

Pour l'entreprise, la voiture de fonction ne constitue pas uniquement un outil de déplacement. Elle devient aussi un élément du package de rémunération. Dans certains secteurs, elle est même considérée comme un standard pour attirer des profils expérimentés ou fidéliser des collaborateurs clés.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises cherchent également à aligner leur flotte automobile avec leurs engagements environnementaux. L'intégration de véhicules hybrides ou électriques dans les voitures de fonction devient ainsi un véritable levier de communication et de valorisation de la politique RSE.

Même si le salarié bénéficie d'un usage personnel du véhicule, l'entreprise conserve un cadre de gestion précis. Les modalités d'utilisation sont généralement définies dans une charte automobile ou dans le contrat de travail. Cette politique peut encadrer différents éléments : les conditions d'entretien, les limitations kilométriques, les conducteurs autorisés ou encore les modalités de restitution du véhicule en cas de départ du salarié.

Il est également important de rappeler que la voiture appartient généralement à l'entreprise ou à l'organisme de financement dans le cadre d'une location longue durée ou d'un leasing. Le salarié dispose simplement d'un droit d'usage pendant la durée prévue par son contrat.

Conseil MaFlottePro

Une astuce efficace pour proposer une voiture de fonction attractive tout en maîtrisant son budget consiste à choisir un véhicule reconditionné récent. L'entreprise peut ainsi offrir un modèle moderne et valorisant pour le collaborateur, avec un coût souvent plus avantageux que le neuf.

2.2. La fiscalité liée à la voiture de fonction pour le salarié et l'employeur

La voiture de fonction bénéficie d'un cadre fiscal bien différent de celui de la voiture de société.
Puisque le salarié peut utiliser le véhicule à des fins personnelles, l'administration considère qu'il bénéficie d'un avantage en nature soumis à cotisations sociales et à l'impôt.

Cette dimension fiscale doit être intégrée dès la mise en place du véhicule dans l'entreprise.

Pour le salarié : un avantage en nature imposable

Plus le véhicule est haut de gamme et plus les frais pris en charge sont importants, plus l'avantage en nature peut augmenter.

Pour l'employeur : des charges sociales à anticiper

Du côté de l'entreprise, la voiture de fonction génère également des coûts supplémentaires.
Puisque l'avantage en nature est assimilé à une rémunération, il entraîne :

- des cotisations patronales ;
- une gestion administrative spécifique ;
- des obligations déclaratives.

L'entreprise doit également intégrer :

- le coût d'acquisition ou de location ;
- l'assurance ;
- l'entretien ;
- le carburant ;
- la fiscalité automobile ;
- les éventuelles taxes environnementales.

Le coût total d'une voiture de fonction peut donc être significativement supérieur au simple loyer mensuel du véhicule.

L'expertise MaFlottePro

Le choix du modèle a un impact direct sur le coût de l'avantage en nature. Motorisation, émissions de CO_2 et valeur du véhicule influencent fortement le coût global supporté par l'entreprise et le salarié.

Le rôle croissant de la fiscalité environnementale

Comme pour les véhicules de société, les émissions de CO_2 jouent désormais un rôle majeur dans le coût global d'une voiture de fonction.

Les véhicules thermiques fortement émetteurs peuvent entraîner :
- des plafonds d'amortissement moins favorables ;
- des taxes plus élevées ;
- un coût d'usage supérieur.

À l'inverse, les véhicules électriques et hybrides rechargeables bénéficient souvent d'avantages fiscaux plus intéressants.

Certaines entreprises utilisent d'ailleurs la voiture de fonction comme levier de transition énergétique en proposant progressivement des modèles électrifiés à leurs collaborateurs.

2.3. À qui s'adresse la voiture de fonction ?

La voiture de fonction s'adresse principalement aux entreprises qui souhaitent associer mobilité professionnelle et avantage salarié. Elle est particulièrement adaptée aux structures qui cherchent à renforcer leur attractivité, fidéliser leurs équipes ou valoriser certaines fonctions stratégiques.

Dans de nombreux cas, les voitures de fonction sont attribuées aux cadres dirigeants, aux responsables commerciaux ou aux managers amenés à représenter régulièrement l'entreprise à l'extérieur. Le véhicule devient alors un prolongement de l'image de marque de la société.

Les commerciaux itinérants constituent également un profil fréquemment concerné. Lorsqu'un collaborateur passe une grande partie de son temps sur la route, proposer une voiture de fonction peut améliorer significativement son confort de travail. L'entreprise peut ainsi favoriser la motivation des équipes tout en simplifiant l'organisation des déplacements professionnels.

Dans certains secteurs particulièrement concurrentiels, la voiture de fonction représente aussi un levier de recrutement efficace. Face à des candidats expérimentés ou très sollicités, elle permet de renforcer la compétitivité du package proposé par l'entreprise sans nécessairement augmenter fortement la rémunération fixe.

Les attentes évoluent toutefois rapidement. Aujourd'hui, les entreprises recherchent des solutions plus flexibles, capables de concilier maîtrise budgétaire, image de marque et transition écologique. Les véhicules reconditionnés récents répondent parfaitement à cette logique. Ils permettent d'accéder à des modèles modernes, bien équipés et valorisants, tout en limitant les coûts liés au renouvellement de la flotte.

Cette approche séduit de plus en plus d'entreprises souhaitant proposer des voitures de fonction attractives sans supporter le coût élevé du neuf. En s'appuyant sur des véhicules reconditionnés sélectionnés avec rigueur, il devient possible d'optimiser la gestion de flotte tout en conservant une expérience utilisateur qualitative pour les collaborateurs.

Conseil MaFlottePro

Les véhicules reconditionnés haut de gamme permettent aujourd'hui aux entreprises de proposer des voitures de fonction valorisantes sans supporter les coûts élevés du neuf



03 Tableau comparatif entre la voiture de société et la voiture de fonction

	Voiture de société	Voiture de fonction
Usage du véhicule	Strictement professionnel	Professionnel + usage personnel
Trajets domicile-travail	Généralement autorisés sous conditions	Autorisés
Usage privé	Interdit (ou très encadré)	Autorisé
Statut pour le salarié	Outil de travail	Avantage en nature
Impact sur le salaire	Aucun avantage en nature	Intégré dans la rémunération imposable
Charges sociales	Aucune liée à l'usage personnel	Cotisations sur avantage en nature
TVA	Récupérable selon type de véhicule	Récupération limitée selon usage



04 La spécificité des voitures électriques

L'intégration des véhicules électriques dans les flottes d'entreprise ne constitue plus seulement un choix environnemental. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une véritable stratégie économique et fiscale. En effet, le cadre réglementaire français encourage fortement leur adoption, notamment à travers des dispositifs avantageux sur le plan social et fiscal.

Pour les entreprises, la voiture électrique devient ainsi un levier d'optimisation globale : réduction des coûts d'usage, amélioration de l'image de marque et optimisation de la fiscalité liée aux avantages en nature.

4.1. Un régime fiscal spécial

La voiture électrique de fonction bénéficie d'un traitement fiscal spécifique particulièrement incitatif, notamment lorsqu'elle est mise à disposition d'un salarié avec usage personnel.

Dans le régime classique des véhicules de fonction, l'usage privé constitue un avantage en nature soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Cependant, pour les véhicules 100 % électriques, l'administration a mis en place un dispositif dérogatoire afin d'encourager la transition énergétique des flottes professionnelles.

Concrètement, cet avantage en nature est réduit grâce à un abattement spécifique pouvant atteindre jusqu'à 70 % de sa valeur, dans la limite d'un plafond annuel. Cela signifie que seule une fraction de l'usage privé est réellement prise en compte dans le calcul des charges sociales et de l'imposition du salarié.

Autre élément important : certains coûts habituellement intégrés dans l'avantage en nature sont exclus du calcul. C'est notamment le cas des frais d'électricité liés à la recharge du véhicule lorsque ceux-ci sont pris en charge par l'employeur. De la même manière, les avantages liés à l'usage d'une borne de recharge sont traités de manière distincte et, dans de nombreux cas, ne viennent pas augmenter l'assiette de l'avantage en nature.

Ce cadre fiscal favorable est temporaire et s'inscrit dans une politique publique visant à accélérer l'électrification des flottes d'entreprise. Pour les employeurs, cela représente un double intérêt : réduire le coût global de détention du véhicule tout en maîtrisant l'impact social lié à l'avantage en nature.

Au-delà de cet avantage sur les charges, les voitures électriques bénéficient également d'un environnement fiscal globalement plus favorable que les véhicules thermiques : amortissement plus intéressant, fiscalité environnementale allégée et exonérations de certaines taxes liées aux émissions de CO_2.

4.2. Des avantages en nature pour l'installation d'une borne ?

L'essor des véhicules électriques s'accompagne naturellement du développement des infrastructures de recharge, notamment au sein des entreprises et au domicile des salariés. Là encore, la réglementation prévoit un cadre incitatif spécifique.

Lorsqu'une entreprise installe une borne de recharge sur le lieu de travail, l'utilisation de celle-ci par le salarié à des fins personnelles n'est, en principe, pas considérée comme un avantage en nature. Cela signifie que l'entreprise peut mettre à disposition une infrastructure de recharge sans générer de charges sociales supplémentaires, ce qui facilite grandement le déploiement de flottes électriques.

La situation est également favorable lorsque la borne est installée au domicile du salarié. Dans certains cas encadrés, l'installation et le financement de cette borne par l'employeur ne sont pas intégrés dans le calcul de l'avantage en nature, notamment si le matériel est restitué en fin de contrat ou si des conditions spécifiques sont respectées. Même lorsque des plafonds s'appliquent, ils restent généralement plus avantageux que le régime classique des avantages en nature.

Ce traitement particulier permet aux entreprises de lever l'un des principaux freins à l'adoption de véhicules électriques : l'accès à une solution de recharge simple, fiable et économique. En facilitant l'équipement des collaborateurs, elles renforcent l'acceptation du véhicule électrique dans les usages quotidiens.

Dans les faits, cette combinaison entre véhicule électrique et borne de recharge constitue un levier stratégique pour les entreprises. Elle permet non seulement de réduire les coûts d'exploitation de la flotte, mais aussi de valoriser leur engagement environnemental auprès des salariés, des clients et des partenaires.



05 Pourquoi choisir MaFlottePro

Spécialiste dans l'accompagnement des entreprises dans leur gestion et l'optimisation de leur flotte de véhicules d'occasion, MaFlottePro met à votre disposition une solution de mobilité professionnelle, en accord avec vos besoins et votre budget.

Nous proposons un large choix de voitures d'occasion, ce qui nous permet de répondre à tout type de projet. Quels que soient le type de voiture (utilitaire, citadine, berline …) et le type de motorisation (diesel, essence, hybride, électrique …), nous sommes en mesure de vous fournir une flotte complète, dans la limite du budget que vous vous êtes fixé.

Tout au long de votre projet, vous serez accompagné par un expert, doté d'une approche orientée coût global (TCO), simplicité et performance opérationnelle.

Chaque véhicule de la flotte aura fait l'objet d'un reconditionnement, un processus qui est assuré par des experts en carrosserie et mécanique, vous apportant ainsi une fiabilité exceptionnelle, à un coût avantageux.

Vous avez un projet d'investissement dans une flotte ou dans l'achat d'un véhicule de direction ? Contactez notre équipe pour plus de renseignements sur la constitution de votre prochain flotte de véhicules.

MaflottePro
SOLUTIONS DE MOBILITÉ

MaflottePro est une marque commerciale du groupe Sofipel.
SOFIPEL - SAS au capital de 2 826 942€ - Angle Boulevard de l'Europe 175, Rue de Gouesnou - RCS Brest 440 978 062